



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 5 juin 2019 à 19h02, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandra Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

### **Ouverture de la séance**

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

### **Période de questions portant sur l'ordre du jour**

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2019-06-127

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR :** monsieur le conseiller Howard Sauvé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019 À 19H02**

### **OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2019
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
  - 4.1 États financiers se terminant le 28 mai 2019
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
  - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
  - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019**

- 7.3 Dépôt du rapport mensuel du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 7.4 Rapport du maire sur la situation financière
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Dossier PIIA 2019-005 : construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 4, chemin Julian
- 8.2 Dossier PIIA 2019-006 : construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 104, chemin Scraire
- 8.3 Dossier PIIA 2019-007 : construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 080 du cadastre du Québec (chemin de Mille-Isles)
- 8.4 Dossier PIIA 2019-008 : construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 887 889 du cadastre du Québec (chemin Hammond)
- 8.5 Embauche de monsieur Frédérick Mercier au poste de journalier-étudiant au Service des travaux publics pour l'été 2019
- 8.6 Embauche de madame Maeve Gagnon-Kavanagh au poste d'étudiante préposée à l'environnement pour l'été 2019
- 8.7 Démission de monsieur Jean-François Hamilton à titre de responsable des communications et des loisirs
- 8.8 Embauche temporaire de madame Stéphanie Robitaille au poste de responsable des communications et loisirs à temps partiel
- 8.9 Avis de motion du règlement de sécurité publique numéro RM 110-2019 concernant les systèmes d'alarme, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro RM 110-A
- 8.10 Dépôt du projet de Règlement de sécurité publique numéro RM 110-2019 concernant les systèmes d'alarme;
- 8.11 Avis de motion du règlement de sécurité publique numéro RM 220-2019 concernant le colportage, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro RM 220-A
- 8.12 Dépôt du projet de Règlement de sécurité publique numéro RM 220-2019 concernant le colportage;
- 8.13 Avis de motion du règlement de sécurité publique numéro RM 410-2019 concernant la garde de chiens, abrogeant et remplaçant le Règlement RM 410
- 8.14 Dépôt du projet de Règlement de sécurité civile numéro RM 410-2019 concernant la garde de chiens;
- 8.15 Avis de motion du règlement de sécurité publique numéro RM 460-2019 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics, abrogeant et remplaçant le Règlement RM 460-A
- 8.16 Dépôt du projet de Règlement de sécurité publique numéro RM 460-2019 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics;
- 8.17 Avis de motion du règlement de sécurité publique numéro RM 450-2019 concernant les nuisances, abrogeant et remplaçant le Règlement RM 450-A
- 8.18 Dépôt du projet de Règlement de sécurité publique numéro RM 450-2019 concernant les nuisances;
- 8.19 Aide financière à l'organisme «Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc.»
- 8.20 Contribution à la treizième édition du concours «Trois-Pistoles en chansons»
- 8.21 Adjudication du contrat pour le nettoyage et ramassage de la propriété située au 20-22, chemin du Domaine
- 8.22 Autorisation de paiement numéro 3 à David Riddell Excavation/Transport dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury
- 8.23 Autorisation de paiement numéro 10 à l'entrepreneur



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019**

- général Dero Construction inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection et de mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire (libération d'une partie de la retenue)
- 8.24 Remplacement du photocopieur et renouvellement du contrat de service avec Juteau Ruel inc.
  - 8.25 Octroi d'un contrat de gré à gré pour la gestion des actifs (inventaire des données techniques et financières des ponceaux) à l'entreprise "Maxxum Gestion d'actifs"
  - 8.26 Don écologique à des fins de conservation par De Volpi Walker SENC
  - 8.27 Mandat à monsieur Roch Labelle arpenteur-géomètre pour procéder à l'opération cadastrale visant à identifier le lot faisant l'objet du don par De Volpi Walker SENC
  - 8.28 Appel d'offres sur invitation pour procéder à l'inventaire écologique de la propriété cédée à la Municipalité afin de déterminer sa valeur écologique et les caractéristiques naturelles du terrain
  - 8.29 Appel d'offres sur invitation pour procéder à un rapport d'évaluation de la valeur marchande de la propriété
  - 8.30 Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds pour les expériences canadiennes (FEC)
  - 8.31 Don du lave-vaisselle à Centraide Laurentides situé à Lachute
  - 8.32 Achat de feux de chantier pour la signalisation
- 9. Période de questions**  
**10. Levée de la séance**

**ADOPTÉE.**

### **2. Adoption des procès-verbaux**

#### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2019**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du *1er mai 2019* a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER et D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du *1er mai 2019*.

**ADOPTÉE.**

### **3. Approbation des comptes**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de mai 2019.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois

2019-06-128



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019**

de mai 2019 totalisant **162 406,16 \$**, et d'en autoriser les paiements.

**D'APPROUVER** les paiements des dépenses incompressibles du mois de mai 2019.

**ADOPTÉE.**

#### **4. États financiers**

##### **4.1 États financiers se terminant le 28 mai 2019**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 28 mai 2019.

#### **5. Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois de mai a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

#### **6. Compte-rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

##### Communication :

La Municipalité tient à féliciter monsieur Pascal-Olivier Péloquin, un résident de Mille-Isles, qui a été sélectionné lors des auditions du 13 et 14 avril 2019 pour faire partie des demi-finalistes du concours Trois-Pistoles en chansons. De plus, il est à noter que le rapport du maire sur la situation financière sera diffusé sur le site Internet de la Municipalité et dans le prochain Info Mille-Isles.

##### Voirie et infrastructure :

Les travaux d'infrastructures routières sur le chemin Shrewsbury sont terminés, à l'exception de l'ensemencement hydraulique. Au niveau du chemin de Mille-Isles, le MTQ a dernièrement procédé à son évaluation et nous a indiqué que des travaux seront faits entre le chemin Black et le chemin Cambria. Finalement, le tronçon du chemin Tamaracouta entre le chemin De Koninck et le chemin Côte Saint-Gabriel fera l'objet d'un entretien fréquent et rigoureux au cours de l'été.

##### Sécurité publique :

La construction des deux (2) camions commandés pour le Service de sécurité incendie va bon train, de sorte que la livraison du premier camion est prévue pour le 8 juillet alors que la livraison du second a été devancée de quelque mois, passant de décembre à septembre 2019.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019**

### Loisirs et vie communautaire :

Notre responsable des communications et des loisirs depuis près de quatre (4) mois, monsieur Jean-François Hamilton, a remis sa démission la semaine dernière. Monsieur Hamilton sera remplacé temporairement par madame Stéphanie Robitaille en attente de combler le poste de manière définitive.

### Urbanisme :

Les règlements adoptés par le conseil municipal lors de la séance d'avril devraient entrer en vigueur prochainement. Ils ont été transmis à la MRC d'Argenteuil pour approbation et entrée en vigueur.

### Environnement :

Encore une fois cette année la Municipalité pourra compter sur la présence d'une étudiante en environnement qui procèdera au porte-à-porte sur l'ensemble du territoire pour échanger avec les citoyens sur les matières résiduelles, principalement sur l'importance du compostage. Nous sommes très heureux d'accueillir madame Maeve Gagnon-Kavanagh, une résidente de Mille-Isles, pour aider la Municipalité dans sa démarche environnementale.

### Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

- 1- À la séance du 1<sup>er</sup> mai dernier, le conseil a adopté une résolution pour créer un comité avec mandat de recommander la mise en place d'une structure organisationnelle pour les Services de sécurité incendie des municipalités de Mille-Isles, du Canton de Wentworth et du Canton de Gore.

Hier, le comité a fait rapport de son travail et soumis ses recommandations aux maires. Les échanges ont permis de convenir de l'embauche d'un professionnel qui aura les compétences pour analyser les trois (3) services, harmoniser et proposer des solutions communes d'ici un an aux trois municipalités. Vu les besoins particuliers des municipalités, il sera à l'emploi de la Municipalité de Mille-Isles 1 jour sur 5. C'est dire que nous assumerons 20 % des coûts, 80 % seront partagés à parts égales entre les cantons de Gore et de Wentworth.

À la séance de juillet, chaque Municipalité adoptera les résolutions appropriées pour la réalisation de ce mandat.

- 2- Le 2 juin 2019, après près de deux ans d'échanges et de travail entrepris avec les représentants de la Société en nom collectif De Volpi Walker, ils ont signé une lettre d'intention indiquant la volonté irrévocable de faire à la Municipalité un don écologique d'environ 280 acres situées le long du chemin Tamaracouta, limitrophe à la Réserve scout Tamaracouta et le lac des Becs-Scie, allant du côté nord-ouest à Saint-Sauveur. Ce soir, le conseil adoptera des résolutions d'acceptation de ce don qui deviendra à perpétuité un parc municipal de conservation à la disposition des citoyennes et



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019**

citoyens et aménagé à cet effet.

3- Ce matin, nous avons eu une rencontre avec des représentants de Scouts Canada qui nous ont annoncé le 14 mai 2019 de leur décision de ne pas offrir d'activités de l'été 2019. Nous espérons que la rencontre leur permettra d'atténuer leur position.

4- Au niveau de la MRC, afin de nous assurer de services de la Sûreté du Québec, nous allons déposer et présenter des avis de motions pour 5 projets de règlements, qui seront adoptés avec ou sans modifications à la prochaine séance. Leur adoption aura pour effet d'abroger et de remplacer nos règlements qui datent de 2010.

## **7. Dépôt de rapports**

### **7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement***

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'avril 2019.

### **7.2 *Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie***

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de mai 2019.

### **7.3 *Dépôt du rapport mensuel du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux***

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par le responsable de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de mai 2019.

### **7.4 *Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité***

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion.

## **8. Affaires diverses**

### **8.1 *Dossier PIIA 2019-005 : construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 4, chemin Julian***

**Considérant** que le projet vise construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 4, chemin Julian

2019-06-129



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019**

**Considérant** que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 4, chemin Julian, conformément au dossier PIIA 2019-005.

**ADOPTÉE.**

2019-06-130

**8.2** ***Dossier PIIA 2019-006 : construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 104, chemin Scraire***

**Considérant** que le projet vise construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 104, chemin Scraire ;

**Considérant** que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 104, chemin Scraire, conformément au dossier PIIA 2019-006.

**ADOPTÉE.**

2019-06-131

**8.3** ***Dossier PIIA 2019-007 : construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 080 du cadastre du Québec (chemin de Mille-Isles)***

**Considérant** que le projet vise construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 208 080 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles ;

**Considérant** que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 080 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2019-007 (chemin de Mille-Isles).

**ADOPTÉE.**

2019-06-132

**8.4** ***Dossier PIIA 2019-008 : construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 887 889 du cadastre du Québec (chemin Hammond)***

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 5 887 889 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Hammond ;

**Considérant** que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ** PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 887 889 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2019-008 (chemin Hammond).

**ADOPTÉE.**

2019-06-133

**8.5** ***Embauche de monsieur Frédérick Mercier au poste de journalier-étudiant au Service des travaux publics pour l'été 2019***

**Considérant** que la Municipalité a reçu la confirmation d'octroi d'une subvention dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada pour un poste étudiant au Service des travaux publics ;

**Considérant** l'affichage de poste sur le site Internet de la Municipalité, sur le site Internet « quebecmunicipal.qc.ca », aux endroits d'affichage du territoire de Mille-Isles et dans le journal le Régional ;

**Considérant** les candidatures reçues ;

**Considérant** la recommandation de monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019**

**D'EMBAUCHER** monsieur Frédéric Mercier pour occuper la fonction de journalier-étudiant au Service des travaux publics pour l'été 2019.

La durée de l'emploi est de 8 semaines, débutant approximativement le 10 juin 2019 pour se terminer le 3 août 2019.

Le taux horaire fixé est de 18,17 \$/heure.

**ADOPTÉE.**

2019-06-134

**8.6** ***Embauche de madame Maeve Gagnon-Kavanagh au poste d'étudiante préposée à l'environnement pour l'été 2019***

**Considérant** que la Municipalité a reçu la confirmation d'octroi d'une subvention dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada à raison d'un poste étudiant au Service de l'urbanisme et environnement

**Considérant** l'affichage de poste sur le site Internet de la Municipalité, sur le site Internet « quebecmunicipal.qc.ca », aux endroits d'affichage du territoire de Mille-Isles et dans le journal le Régional;

**Considérant** les candidats rencontrés la semaine du 28 mai 2019.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'EMBAUCHER**, madame Maeve Gagnon-Kavanagh pour occuper la fonction d'étudiante préposée à l'environnement pour l'été 2019.

La durée de l'emploi est de 8 semaines, débutant approximativement le 17 juin 2019 pour se terminer le 17 août 2019.

Le taux horaire fixé est de 18,17 \$/heure.

**ADOPTÉE.**

2019-06-135

**8.7** ***Démission de monsieur Jean-François Hamilton à titre de responsable des communications et des loisirs***

**Considérant** la démission de monsieur Jean-François Hamilton, occupant la fonction de responsable des communications et des loisirs déposée au directeur général et secrétaire-trésorier le 23 mai 2019 et en vigueur à compter du 7 juin 2019 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RECEVOIR** la démission de monsieur Jean-François Hamilton

**DE SOULIGNER** la qualité du travail de monsieur Jean-François Hamilton ;

**DE REMERCIER** monsieur Jean-François Hamilton pour ses services au sein de notre organisation municipale ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019

DE LUI SOUHAITER tout le succès dans ses projets futurs.

**ADOPTÉE.**

2019-06-136

**8.8 *Embauche temporaire de madame Stéphanie Robitaille au poste de responsable des communications et loisirs à temps partiel***

**Considérant** la démission de monsieur Jean-François Hamilton, responsable des communications et loisirs ;

**Considérant** que le poste doit être comblé dans les meilleurs délais afin de poursuivre le bon fonctionnement des communications et l'organisation des loisirs de la Municipalité ;

**Considérant** que madame Robitaille a déjà occupé le poste et qu'elle est familière avec le fonctionnement de l'administration de la Municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'EMBAUCHER**, séance tenante, madame Stéphanie Robitaille pour occuper temporairement la fonction de responsable des communications et loisirs, à temps partiel.

**DE PRÉCISER** que l'emploi de madame Stéphanie Robitaille débute le jeudi 6 juin 2019 et ce, jusqu'à l'embauche d'une personne salariée permanente pour occuper ce poste.

Les conditions et les avantages reliés à ce poste sont ceux décrits à la convention collective de la Municipalité de Mille-Isles.

**ADOPTÉE.**

**8.9 *Avis de motion du Règlement de sécurité publique numéro RM 110-2019 concernant les systèmes d'alarme, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro RM 110-A***

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur le conseiller Howard Sauvé*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur *les systèmes d'alarme*.

Ce règlement abroge et remplace le Règlement numéro RM 110-A.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2019-06-137

**8.10 *Dépôt du projet de Règlement de sécurité publique numéro RM 110-2019 concernant les systèmes d'alarme***

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

**Considérant** que copie du règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE DÉPOSER** le projet de Règlement de sécurité publique numéro RM 110-2019 concernant les systèmes d'alarme.

**8.11** ***Avis de motion concernant le Règlement de sécurité publique numéro RM 220-2019 concernant le colportage, abrogeant et remplaçant le Règlement RM 220-A***

Avis de motion est par la présente donné par *madame la conseillère Julie Léveillé*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur *le colportage*.

Ce règlement abroge et remplace le Règlement RM 220-A.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2019-06-138

**8.12** ***Dépôt du projet de Règlement numéro RM 220-2019 concernant le colportage***

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

**Considérant** que copie du règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE DÉPOSER** le projet de Règlement de sécurité publique numéro RM 110-2019 concernant le colportage ;

**8.13** ***Avis de motion du règlement de sécurité publique numéro RM 410-2019 concernant la garde de chiens, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro RM 410***

Avis de motion est par la présente donné par *madame la conseillère Dawn Charles*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur *la garde de chiens*.

Ce règlement abroge et remplace le règlement RM 410.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019

2019-06-139

**8.14 Dépôt du projet de Règlement numéro RM 410-2019 concernant la garde de chiens**

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

**Considérant** que copie du règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE DÉPOSER** le projet de Règlement de sécurité publique numéro RM 410-2019 concernant la garde de chiens.

**8.15 Avis de motion du règlement de sécurité publique numéro RM 460-2019 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics, abrogeant et remplaçant le Règlement RM 460-A**

Avis de motion est par la présente donné par *madame la conseillère Danielle Parent*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur *la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics*.

Ce règlement abroge et remplace le Règlement RM 460-A.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2019-06-140

**8.16 Dépôt du projet de Règlement numéro RM 460-2019 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics**

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

**Considérant** que copie du règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE DÉPOSER** le projet de Règlement de sécurité publique numéro RM 460-2019 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019

2019-06-141

**8.17 Avis de motion du règlement de sécurité publique numéro RM 450-2019 concernant les nuisances, abrogeant et remplaçant le Règlement RM 460-A**

Avis de motion est par la présente donné par *madame la conseillère* *Cassandra Lescarbeau*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur *les nuisances*.

Ce règlement abroge et remplace le Règlement RM 460-A.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2019-06-142

**8.18 Dépôt du projet de Règlement numéro RM 450-2019 concernant les nuisances**

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

**Considérant** que copie du règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE DÉPOSER** le projet de Règlement de sécurité publique numéro RM 450-2019 concernant les nuisances.

**8.19 Aide financière à l'organisme « Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc. »**

**Considérant** que l'organisme « *Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc.* » a pour mission de contribuer à la réussite éducative des jeunes écoliers des dix (10) écoles primaires du territoire de la MRC d'Argenteuil en offrant un service de déjeuners nutritifs ;

**Considérant** que le conseil désire appuyer cet organisme pour assurer la poursuite de ses objectifs et ainsi contribuer au maintien du service ;

**Considérant** que le montant est prévu au budget.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE VERSER** une aide financière de **500 \$** à l'organisme « *Les Bons déjeuners d'Argenteuil inc.* » ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019

2019-06-143

### 8.20 **Contribution à la treizième édition du concours « Trois-Pistoles en chansons »**

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles souhaite souligner la participation de monsieur Pascal-Olivier Péloquin, citoyen de la Municipalité, à la demi-finale du concours « Trois-Pistoles en chansons » ;

**Considérant** que monsieur Péloquin permet un rayonnement de la Municipalité dans ce concours de renommée provinciale ;

**Considérant** qu'en contribuant à ce concours, la Municipalité soutient monsieur Péloquin dans la poursuite de sa passion.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE VERSER** une contribution de **100 \$** pour la treizième édition du concours « **Trois-Pistoles en chansons** » ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

**ADOPTÉE.**

2019-06-144

### 8.21 **Adjudication du contrat pour le nettoyage et ramassage du 20-22, chemin du Domaine**

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la démolition du 20-22, chemin du Domaine tel que requis par la loi ;

**Considérant** que le contrat avait été adjugé à l'entreprise Albert Ward Excavation par la résolution 2018-09-202 ;

**Considérant** qu'étant donné que la nature des travaux a été grandement modifiée par le fait que le Service de sécurité incendie a procédé à une pratique des pompiers dans ces deux (2) bâtiments, le conseil municipal a adopté la résolution 2019-05-123 abrogeant la résolution 2018-09-202 ;

**Considérant** que les travaux de nettoyage du terrain et enlèvement des fondations restantes doivent être effectués, la Municipalité a demandé une nouvelle soumission ;

**Considérant** la recommandation de madame Andrée-Ann LaRocque, directrice de l'urbanisme et environnement, qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Albert Ward Excavation le contrat de nettoyage du terrain et enlèvement des fondations du 20-22, chemin du Domaine, au montant de **10 000 \$ taxes en sus**, comme décrit au devis déposé en date du 10 mai 2019 et en conformité avec le règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle de la



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019**

Municipalité de Mille-Isles ;

**D'AUTORISER** le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

**QUE** la dépense soit autorisée après réception du reçu du centre de tri de matériaux secs, suivant le dépôt des matériaux et du matériel du 20-22, chemin du Domaine ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-29000-629 ;

**ADOPTÉE.**

2019-06-145

**8.22 Autorisation de paiement numéro 3 à David Riddell Excavation/Transport dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury**

**Considérant** la résolution 2018-09-204 octroyant le contrat de mise aux normes du chemin Shrewsbury à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport inc. ;

**Considérant** la facture numéro 17 151 soumise par David Riddell Excavation/Transport inc. au montant de 179 198,67 \$ taxes en sus, pour les travaux effectués entre le 5 décembre 2018 et le 28 mai 2019 ;

**Considérant** le certificat de paiement numéro 3 émis par WSP, firme d'ingénierie, le 28 mai 2019.

**Considérant** qu'une contribution financière dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence Canada, Québec (TECQ) est prévue pour le financement de ce projet.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le paiement de la facture numéro 17 151 au montant de 179 198,67 \$ taxes en sus ;

**D'IMPUTER** la dépense au poste budgétaire 23-04000-710 ;

**DE PRÉCISER** que la retenue contractuelle de 26 661,20 \$ est appliquée.

**ADOPTÉE.**

2019-06-146

**8.23 Autorisation de paiement numéro 10 à l'entrepreneur général Deroc Construction inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de réfection et de mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire (libération d'une partie de la retenue)**

**Considérant** que le conseil a adopté la résolution no 2017-09-206 afin d'adjuger à l'entreprise Deroc Construction inc. le contrat pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville et de la salle communautaire au montant de 756 000 \$ taxes en sus, dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ;

**Considérant** les ordres de changement 1, 2 et 3 approuvés par le conseil via la résolution 2017-11-247 au montant de 9 959.73 \$ taxes en



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019**

sus ;

**Considérant** les ordres de changement 4 à 8 approuvés par le conseil via la résolution 2017-11-248 au montant de 7 848.31 \$ taxes en sus ;

**Considérant** les ordres de changement 10 à 16 approuvés par le conseil via la résolution 2017-12-269 au montant de 9 880.58 \$ taxes en sus ;

**Considérant** les ordres de changement 18 et 19 approuvés par le conseil via la résolution 2018-01-016 au montant de 2 284.77 \$ taxes en sus ;

**Considérant** les ordres de changement 20 et 21 approuvés par le conseil via la résolution 2018-02-045 au montant de 14 367.88 \$ taxes en sus ;

**Considérant** les ordres de changement 22 à 25 et 27 à 29 approuvés par le conseil via la résolution 2018-03-069 au montant de 20 171.52 \$ taxes en sus ;

**Considérant** l'ordre de changement 26 approuvé par le conseil via la résolution 2018-03-070 au montant de 29 915.48 \$ taxes en sus ;

**Considérant** l'ordre de changement 30 approuvé par le conseil via la résolution 2018-04-106 au montant de 2 263.58 \$ taxes en sus ;

**Considérant** les ordres de changement 17 et 32 approuvés par le conseil via la résolution 2018-05-132 au montant de 1467.24 \$ taxes en sus ;

**Considérant** les ordres de changements 31, 33 et 34 approuvés par le conseil via résolution 2018-07-177 au montant de 3 002.44 \$ taxes en sus ;

**Considérant** la demande de paiement déposée par Deroc Construction inc et le certificat de paiement numéro 10 déposé par la firme Mario Allard Architecte, firme responsable de la coordination du projet.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lesarbeau

**ET RÉSOLU** à la majorité des conseillers (4) :

Messieurs les conseillers Francis Léger et Howard Sauvé votent contre.

**D'ACCEPTER** et **d'AUTORISER** le paiement de la facture progressive numéro 10 au montant de 19 997,74 \$, plus taxes applicables pour les travaux effectués en date du 28 février 2019 ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste 23-02000-710 ;

**DE PRÉCISER** que le contrat avec Deroc Construction inc. fait l'objet d'un addenda à l'effet qu'il ne se termine qu'après le paiement de la retenue de 5 000\$ pour l'aménagement extérieur non complété.

**ADOPTÉE.**

2019-06-147

### **8.24 Remplacement du photocopieur et renouvellement du contrat de service avec Juteau Ruel inc.**

**Considérant** l'offre de Juteau Ruel inc. d'annuler sans frais le contrat de location existant du photocopieur et de le remplacer par un nouveau présentant les mêmes caractéristiques ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019**

**Considérant** que les termes du nouveau contrat de 66 mois représentent pour la Municipalité une économie moyenne de 141,26 \$ par mois pour les dix-neuf (19) premiers mois, soit plus de 2 683,97 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents requis pour la location d'un photocopieur/imprimante Canon, Image Runner Advance C7570i II, suivant les dispositions énoncées à la proposition de la firme Juteau Ruel inc., au coût mensuel de 564,36 \$ taxes en sus;

**DE RENOUVELLER** le contrat de service avec Juteau Ruel inc. d'une durée de 66 mois au coût mensuel approximatif de 285,84 \$ ;

**D'IMPUTER** ces dépenses aux postes budgétaires numéro 02-13000-527 et 02-13000-517.

**ADOPTÉE.**

2019-06-148

**8.25 Octroi d'un contrat de gré à gré pour la gestion des actifs (inventaire des données techniques et financières des ponceaux) à l'entreprise « Maxxum Gestion d'actifs »**

**Considérant** que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a développé le Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) visant à aider les municipalités et les collectivités canadiennes à prendre des décisions éclairées en matière d'investissements dans les infrastructures en se fondant sur des pratiques plus solides de gestion des actifs ;

**Considérant** que ce programme prévoit un financement par subvention afin d'accroître les compétences au sein des municipalités et des gouvernements municipaux, pour que ceux-ci soient en mesure d'assurer la pérennité de leurs programmes de gestion des actifs, maintenant et à l'avenir ;

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a déjà reçu une réponse positive quant à l'admissibilité de la subvention obtenue par la FCM ;

**Considérant** que le mandat professionnel a été donné par la MRC d'Argenteuil à l'entreprise « Maxxum Gestion d'actifs ».

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** l'entreprise « Maxxum Gestion d'actifs » pour la préparation de la gestion des actifs (inventaire des données techniques et financières des ponceaux), le tout tel qu'indiqué dans la proposition numéro 19-026 déposée en date du 24 avril 2019, et ce, au montant de 12 283,54 \$ taxes en sus.

**D'IMPUTER** cette dépense au code budgétaire 02-32010-411

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019

2019-06-149

### **8.26 Don écologique à des fins de conservation par De Volpi Walker SENC**

**Considérant** que De Volpi Walker SENC a communiqué à la Municipalité son intention de lui céder des propriétés situées à Mille-Isles et en partie à Saint-Sauveur à des fins de conservation ;

**Considérant** que la Municipalité reçoit et accepte ce don à des fins de conservation au bénéfice des citoyens et pour la valeur écologique que ces propriétés représentent ;

**Considérant** que la Municipalité souhaite aller de l'avant avec les étapes requises pour la reconnaissance par les gouvernements du don écologique.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ACCEPTER** les propriétés appartenant à la société De Volpi Walker SENC à des fins de conservation dans le cadre d'un don écologique selon les termes de la lettre d'intention signée le 2 juin par les donateurs.

**D'AUTORISER** monsieur Michel Boyer, maire et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer la lettre d'intention visant le don de la propriété tel que convenu entre les parties.

**ADOPTÉE.**

2019-06-150

### **8.27 Mandat à monsieur Roch Labelle, arpenteur-géomètre pour procéder à l'opération cadastrale visant à identifier le lot faisant l'objet du don par De Volpi Walker SENC**

**Considérant** que le propriétaire De Volpi Walker SENC donne à la Municipalité de Mille-Isles une propriété de plusieurs centaines d'acres afin que les citoyens puissent y avoir accès pour profiter de ce territoire comme parc de conservation ;

**Considérant** qu'il y a lieu de mandater un arpenteur-géomètre pour procéder à son lotissement ;

**Considérant** que pour faciliter le processus, la Municipalité souhaite poursuivre les démarches d'arpentage avec le même arpenteur-géomètre qui a déjà entamé le travail avec le donateur qui souhaite garder une superficie de sa propriété ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** monsieur Roch Labelle, arpenteur-géomètre, pour qu'il procède à l'opération cadastrale visant à identifier le lot faisant l'objet du don écologique par De Volpi Walker SENC ;

**DE PRÉCISER** qu'il a 30 jours pour exécuter son mandat.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019

2019-06-151

**8.28 Appel d'offres sur invitation pour procéder à l'inventaire écologique de la propriété cédée à la Municipalité afin de déterminer sa valeur écologique et les caractéristiques naturelles du terrain**

**Considérant** que le propriétaire De Volpi Walker SENC donne à la Municipalité de Mille-Isles une partie de sa propriété afin que les citoyens puissent y avoir accès pour profiter de ce territoire comme parc de conservation ;

**Considérant** que pour être reconnu comme don écologique et pour profiter des mesures fiscales prévues par la Loi sur les impôts du Québec et par la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, il est requis de déposer une demande de visa fiscal au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour faire reconnaître cette propriété comme ayant une valeur écologique indéniable et déterminer les caractéristiques naturelles et pour confirmer que la propriété comporte des éléments écosensibles qui justifient une protection ;

**Considérant** que pour procéder à cette évaluation, la Municipalité doit mandater une firme de biologistes-conseils.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** madame Andrée-Ann LaRocque, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour mandater une firme de biologistes-conseils qui fera l'inventaire écologique de la propriété cédée afin de déterminer sa valeur écologique et les caractéristiques naturelles du terrain ;

**DE PRÉCISER** que le présent mandat inclut de compléter le formulaire de demande de visa fiscal.

**ADOPTÉE.**

2019-06-152

**8.29 Appel d'offres sur invitation pour procéder à un rapport d'évaluation de la valeur marchande de la propriété**

**Considérant** que le propriétaire De Volpi Walker SENC donne à la Municipalité de Mille-Isles sa propriété afin que les citoyens puissent y avoir accès pour profiter de ce territoire comme parc de conservation ;

**Considérant** que pour déterminer la juste valeur marchande du don écologique et pour profiter des mesures fiscales prévues par la Loi sur les impôts du Québec et par la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, le bénéficiaire doit fournir un rapport d'évaluation à Environnement Canada ainsi qu'une Demande d'examen d'une évaluation et de détermination, signée par le donateur ;

**Considérant** que pour déterminer cette valeur marchande, la Municipalité doit mandater une firme d'évaluateurs membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ).

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019

**D'AUTORISER** madame Andrée-Ann LaRocque, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour mandater une firme d'évaluateurs agréés qui fera l'évaluation de la valeur marchande de la propriété cédée ;

**DE PRÉCISER** que le rapport d'évaluation du don écologique doit être conforme et répondre aux Normes et pratiques professionnelles des évaluateurs agréés.

**ADOPTÉE.**

2019-06-153

**8.30** *Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds pour les expériences canadiennes (FEC) en vertu du Programme de développement économique du Québec (PDEQ)*

**Considérant** que la Municipalité a accepté un don d'une propriété d'environ 280 acres qui sera utilisée à perpétuité comme parc municipal de conservation ;

**Considérant** que la Municipalité est située dans une région rurale et que ce Fonds d'aide financière cadre largement dans le projet de la Municipalité, en finançant des projets comme des expériences locales, des circuits, des excursions, des activités spéciales et des installations touristiques ;

**Considérant** que ce parc municipal de conservation vise, entre autres, à permettre l'accès au site à ses citoyens afin qu'ils puissent bénéficier d'une expérience locale et à accroître le tourisme dans les communautés rurales et éloignées ;

**Considérant** que l'octroi de cette aide financière assure la viabilité environnementale et économique du parc de conservation ;

**Considérant** que ce projet de parc municipal de conservation bonifie l'expérience touristique régionale et que la Municipalité reçoit l'appui de la MRC d'Argenteuil dans sa démarche ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE DÉPOSER** une demande d'aide financière au Fonds pour les expériences canadiennes (FEC) en vertu du Programme de développement économique du Québec (PDEQ) ;

**D'AUTORISER** monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à déposer la demande et à signer tout document nécessaire à ce dépôt.

**ADOPTÉE.**

2019-06-154

**8.31** *Achat de feux de chantier pour la signalisation*

**Considérant** que le Service des travaux publics prévoit, en 2019, creuser plusieurs fossés en intervention prioritaire pour l'amélioration des chemins ;

**Considérant** que l'achat de feux de chantier pour la signalisation permet



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019**

de maximiser et rentabiliser les interventions prévues par le Service en permettant la réalisation de plusieurs interventions simultanément ;

**Considérant** que ces feux de chantier ont une durée de vie de 10 ans, à l'exception de la batterie marine, qu'ils sont facilement transportables et sont reconnus par la CNESST.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** l'achat de feux de chantier pour la signalisation au montant estimé à 8 500 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE.**

### **8.32 Don du lave-vaisselle à Centraide Laurentides, comptoir d'entraide de Lachute**

**Considérant** que pour la durée des travaux de rénovation de l'hôtel de ville, la Municipalité a acheté un lave-vaisselle pour le bureau temporaire situé à Saint-Jérôme ;

**Considérant** que ce lave-vaisselle n'est plus utilisé et qu'il pourrait servir à un organisme d'intérêt ;

**Considérant** l'intérêt manifesté par Centraide Laurentides, comptoir d'entraide de Lachute.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Howard Sauvé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le don du lave-vaisselle à Centraide Laurentides, comptoir d'entraide de Lachute.

**ADOPTÉE.**

### **9. Période de questions**

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

### **10. Levée de la séance**

À **20h56**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

2019-06-155



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019

## Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Michel Boyer  
Maire et  
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer  
Maire et président d'assemblée